

Exercice Budgétaire : 2007

Programme : 313

Patrimoine (bibliothèques, musées,
monuments...)

Imputation	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
903.313/2313	103 000 000 €	2008 15 500 000 € 2009 87 500 000 € et ultérieur

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 21 mai 2007, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2007, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2005 0421 du 4 février 2005, décidant d'affecter une première enveloppe de 24 000 000 € d'autorisation de programme pour la réalisation du musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2005 0853 du 4 avril 2005, approuvant le programme technique et architectural à 22 000 m² hors œuvre et fixant à 64 M€ hors taxe (valeur janvier 2005) le coût de la construction et de l'aménagement foncier et paysager pour la réalisation du musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2005 2056 du 26 septembre 2005 désignant la Société Artois Développement comme mandataire de la Région Nord Pas de Calais pour la réalisation de cette opération,

Considérant les différentes modifications programmatiques reprises en annexe,

DECIDE

- D'affecter une enveloppe complémentaire de 103 000 000 € d'autorisation de programme pour la réalisation de du musée du Louvre-Lens (travaux, bâtiment, aménagement foncier et paysager).
- De porter l'enveloppe financière prévisionnelle d'investissement du mandat confié à la Société Artois Développement à 95 562 000 HT (valeur octobre 2005).
- De fixer la date de livraison du bâtiment à mars 2010 pour une ouverture au public dans l'année

Sous réserve du vote des crédits nécessaires lors de la prochaine Décision Modificative en Autorisation de Programme.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à prendre les engagements administratifs, juridiques et financiers correspondants.

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

LOUVRE-LENS
Synthèse des modifications programmatiques
(le détail des modifications est établi suivant des fiches programme)

Dans le cadre de l'évolution du projet du Louvre-Lens depuis le concours d'Architecture plusieurs compléments de programme ont été intégrés entraînant une révision financière de l'enveloppe dévolue aux travaux.
Ces compléments programmatiques sont de plusieurs ordres :

1.Fonctionnels :

- Le hall d'accueil :

Afin d'améliorer la lisibilité et la fonctionnalité des différentes composantes de l'accueil, il a été demandé de créer un niveau intermédiaire en mezzanine sous le hall afin d'y installer notamment : l'accueil des groupes, le centre de ressources et les sanitaires vestiaires publics.

- Les sous-sols :

Afin d'assurer la fonctionnalité et la sûreté des zones de service installées en sous-sol, il a été aménagé des surfaces plus importantes de circulation et de manœuvre. Cette disposition permettant de séparer très clairement les zones de circuit des œuvres des zones de maintenance du bâtiment.

Ces différentes dispositions fonctionnelles ont entraîné une augmentation sensible des surfaces hors œuvres du Musée.

2. Techniques

- Mise au point technique :

Lors de la mise au point technique du projet il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'améliorer le confort climatique du hall d'accueil tel que prévu au stade concours afin de l'aligner sur les performances de la réglementation thermique 2005.

Cette disposition a entraîné un doublement des parois vitrées périphériques du hall en lieu et place du simple vitrage prévu au stade du concours.

Cette disposition a également eu pour conséquence d'augmenter la surface des locaux techniques recevant les centrales de ventilation.

- Données techniques nouvelles :

La consultation des services d'incendie a eu pour conséquence d'intégrer de nouvelles demandes liées à la sécurité incendie du musée dont notamment la réalisation d'un réseau de « sprinklage » (extinction automatique d'incendie par un réseau d'eau sous pression) sur l'ensemble du musée.

Le second rapport géotechnique réalisé sur la base du projet retenu a mis à jour des performances géotechniques plus pessimistes qu'initialement prévues. Nouvelles dispositions entraînant un surcoût pour les pieux de fondation.

La mise au point du schéma de sécurité-sûreté du musée postérieurement au concours a eu pour conséquence d'intégrer de nouvelles dispositions dont notamment la création de plusieurs périmètres de sûreté en périphérie du musée.

Bilan du Louvre – Lens simplifié
(en millions d’euros [M€])

Dépenses

Montant initial des travaux	HT	64,0	
	TTC	76,5	
Total initial des dépenses	TTC	117,0	
Total actuel des dépenses	TTC	127,0	(délibération du 4 février 2007 : 24M€et délibération de cette CP : 103 M€)

Recettes

Région	80,8
FEDER	25,0
Département du Pas-de-Calais	10,6
CALL et Ville de Lens	10,6

Note : les 10 M€supplémentaires sont répartis pour moitié entre le FEDER et les collectivités. La part des collectivités est calculée selon leurs apports initiaux.